

Le T.H. frère Joseph

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **26 (1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

posséder une boîte pour y renfermer le dé, les ciseaux, le fil, les aiguilles, etc. Chacun de ces objets doit porter le nom de l'enfant. Si une de ces choses-là venait à s'égarer, on saurait tout de suite à qui la remettre sans aucune recherche. Il faut veiller à ce que les élèves ne perdent rien de ce qui leur est indispensable.

Pour cela, à la fin de la leçon, avant de leur laisser retirer leur boîte, il faut les obliger à regarder attentivement si elles sont en possession de tout leur petit matériel. Il est du devoir de l'institutrice de s'en assurer. Elle ne doit pas se contenter d'un oui que ses élèves lui donneront avec plus ou moins de légèreté et d'insouciance.

Pour la coupe, elles doivent être en possession, s'il y a moyen, d'un grand carton

L'économie — Dans la couture, comme dans la coupe, l'institutrice doit donner l'exemple de l'économie. La vigilance doit s'exercer continuellement pour que les élèves n'égarer rien de ce qui peut servir. Elle doit les accoutumer à employer le moins d'étoffe possible dans la coupe d'un vêtement.

La classe doit toujours être parfaitement en ordre si l'institutrice veut que ses élèves en contractent l'heureuse habitude.

(*A suivre.*)

M^{lle} C., *inst.*



LE T. H. FRÈRE JOSEPH

Le T. H. Frère Joseph, Supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, est mort le 1^{er} janvier à Arcachon.

Le F. Joseph (Joseph-Marie Josserand) était né à Saint Emienne le 30 mars 1823. Il reçut dans l'école des Frères de sa ville natale une bonne instruction primaire et vint, à l'âge de quatorze ans, continuer ses brillantes études au petit noviciat de Paris, récemment ouvert par le F. Philippe.

Toute sa carrière s'est écoulée à Paris. Il fut d'abord professeur à l'école de Saint Nicolas-des-Champs, puis au demi pensionnat de la rue des Francs-Bourgeois. « Il s'affirma d'une manière exceptionnelle comme éducateur de la jeunesse par la conception et l'organisation de l'un des plus beaux et des plus sérieux établissements scolaires de la capitale, l'institution dite des Francs-Bourgeois, qui est à la fois un cercle de jeunes gens appartenant au commerce ou aux grandes écoles nationales et un collège d'enseignement moderne et professionnel.

« Dans cette importante situation qui le mettait en rapport avec toutes les classes de la société et lui permettait de donner la mesure de rares capacités, le F. Joseph se révéla comme

un éducateur hors ligne, un sociologue très perspicace, un homme d'œuvres à la fois très hardi et très avisé

« Personne n'a mieux compris que lui les besoins des temps nouveaux. Les institutions que le F. Joseph a créées, il y a quarante ans, répondent merveilleusement aux nécessités actuelles. Il a été un précurseur. »

En 1867, il fut nommé visiteur de la région de Paris, en 1874, assistant du Supérieur général, en 1882, membre du Conseil de l'Instruction publique où il conquiert bientôt l'estime et les sympathies de ses collègues et dont il n'a cessé de faire partie.

En 1884, il fut nommé, par le vote unanime du Chapitre de l'Ordre, Supérieur général, pour remplacer le T. H. F. Irlide. Il a gouverné l'Institut des Frères pendant douze ans. Sous son généralat, l'expansion de l'Institut fut loin de rester stationnaire.

En 1887, la statistique publiée à l'occasion de la Béatification du bienheureux Jean de la Salle annonçait que les Frères des Ecoles chrétiennes comptaient 1,082 maisons en Europe, 18 en Asie, 29 Afrique, 118 en Amérique; ils étaient plus de 11,000 Frères et de 3,000 novices, et ils instruisaient plus de 300,000 élèves; en France, ils étaient 9,000 maîtres et ils élevaient 200,000 enfants. En 1892, ils étaient plus de 13,000 Frères et près de 4,000 novices, et dans leurs 7,252 classes ils réunissaient 315,000 écoliers. Aujourd'hui, ces chiffres éloquents sont dépassés.

L'honneur en revient, pour la plus grande partie, à l'habile et ferme direction du T. H. F. Joseph. Il est digne, lui aussi, de l'éloge que sa Sainteté Léon XIII a décerné au Fondateur de l'Institut. « Il a bien mérité de l'Eglise et de la société civile. »

Les obsèques du T. H. F. Joseph ont été célébrées le 4 janvier à Arcachon, sous la présidence de S. E. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, qui a prononcé l'éloge funèbre du défunt. Ses restes reposent à Athis Mons (Seine et Oise) dans le caveau réservé aux Supérieurs généraux de l'Institut; ils y ont été déposés après un service solennel célébré à Paris, à la Maison-Mère, par Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, et présidé par S. E. le cardinal Richard.

